

Validation du PSE

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) a validé hier le Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour Carrefour Proximité initié par la direction dans le cadre du plan « Carrefour 2022 ».

Comme nous l'avons déjà plusieurs fois déclaré, nous rappelons que nous ne pouvons cautionner ce PSE, synonyme de destruction d'emplois. Néanmoins, par pragmatisme, nous avons négocié l'accord pour l'améliorer au bénéfice des salariés.

Depuis plusieurs semaines notre organisation a accompagné l'encadrement lors de nos visites en magasin et dans les sièges afin de leur expliquer l'ensemble des mesures, les écouter et les rassurer dans cette période anxiogène et incertaine.

A partir de la semaine prochaine les magasins concernés vont commencer à fermer et une nouvelle étape va commencer. Les salariés auront des choix à faire qui seront déterminants pour leur avenir (mobilité Interne/Externe - Projet de reclassement). Nous serons toujours présents à leurs côtés notamment dans les différentes commissions nationales et régionales de suivi qui vont être mises en place dans le cadre de l'accord PSE.